

STRATEGIE 2021-2026

PLAN D'ACTION 2021



syvadec.fr



CADRE STRATEGIQUE DU SYVADEC

Les orientations stratégiques du SYVADEC et le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2021-2026 ont été élaborées au sein des commissions thématiques et adoptées par le Comité Syndical le 16 décembre 2020 (délibérations n° 2020-12-99 et 2020-12-100).

Les orientations stratégiques et le PPI sont déclinés annuellement en un plan d'action adopté par le comité syndical lors du vote du budget primitif. Le niveau d'atteinte des objectifs stratégiques est restitué en même temps que le rapport sur la qualité et le prix du service et le rapport d'activité lors de l'adoption du compte administratif.

ORIENTATIONS STRATEGIQUE DU SYVADEC 2021-2026

Accompagner la transition écologique en matière de déchets

Réduire la production de déchets

- Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative
- Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention
- Développer l'éco-consommation

Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

- Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte
- Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation

Développer le réemploi

- Démocratiser le réemploi
- Finaliser le déploiement de la filière textiles

Optimiser les performances de tri

- Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri
- Sensibiliser les usagers

Généraliser le tri à la source des biodéchets

- Accompagner les adhérents pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets
- Renforcer le plan compostage

Développer le recyclage et l'économie circulaire

- Déployer les nouvelles filières REP
- Développer le recyclage local et accompagner les porteurs de projets d'économie circulaire en matière de déchets

Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement

Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

- Quais de transfert des Omr et du tri
- Recycleries
- Infrastructures de proximité : éco-points et recycleries mobiles
- Espaces réemploi
- Bio-plateformes de compostage

Créer deux centres de tri et de valorisation

- CTV du Grand Bastia
- CTV du Grand Ajaccio

Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- Créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes

Optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts

Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents

- Mener une politique QSE exemplaire
- Optimiser le niveau de service aux adhérents

Maîtriser l'évolution des contributions

- Maîtriser les coûts
- Adapter les modalités de contribution à l'évolution des infrastructures et des conditions de traitement

PLAN D'ACTION 2021

Orientation stratégique 1 :

Accompagner la transition écologique en matière de déchets

Axe 1 : Réduire la production de déchets

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : réduire la production de déchets par habitant de 15% par rapport à 2010 en 2030.

- **OS 1 : Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative**

Objectif : 100 % des collectivités avec un plan d'action pour déployer la redevance spéciale et la fiscalité incitative en 2025.

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : 38 % de la population couverte par la tarification incitative en 2025.

Plan d'actions 2021

- Actualisation de l'étude régionale sur le financement du SPGD
- Accompagnement pour la mise en place de la fiscalité incitative : lancement de l'étude (sept. 2021)
- Groupe de travail « Coût, financement et incitativité » : deux rendez-vous annuel et série de webinaires avec des retours d'expérience.

- **OS 2 : Accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention**

Plan d'actions 2021

- Création du Groupe de travail « Programme local de prévention » : un rendez-vous annuel
- Création de la boîte à outils des actions de l'année conçues par le groupe de travail

- **OS3 : Développer l'éco-consommation**

Plan d'actions 2021

- Promotion de l'éco consommation sur le lieu de vente : première étape > enquête régionale auprès des habitants et consommateurs sur leur perception ainsi que leurs attentes pour faciliter l'éco-consommation
- Lancement de partenariats avec des associations et des influenceurs pour créer des contenus sur l'éco-consommation destinés aux réseaux sociaux, au site internet et aux adhérents
- Renforcement des messages de prévention dans toutes les campagnes de communication.

Axe 2 : Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

- **OS 4 : Former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte**

Objectif : 100 % des établissements accompagnés (écoles, collèges, lycées et université) en 2025.

Plan d'actions 2021 :

- Labelliser en juin les 26 « EcoScola 6 » engagées dans la démarche depuis septembre 2020.
- Démarrer en septembre l'accompagnement de 30 nouvelles écoles « EcoScola 7 », ainsi que des cantines associées.
- Terminer le module de maintien dans les 15 ES2 déjà accompagnées et l'amorcer dans les 15 autres ES2 à la rentrée de septembre, afin de s'assurer que les bonnes pratiques se poursuivent.
- Finaliser l'accompagnement des collèges et lycées des éditions 1 et 2 ainsi que leurs cantines.
- Organiser les journées EcoDéfis (mai) et Trophées EcoScola (juin) en adaptant les modalités de mise en œuvre à la situation sanitaire.

- Finaliser la réalisation des panneaux pédagogiques et les déployer sur les recycleries et organiser les premières visites avec des établissements volontaires.
- Concevoir les panneaux pédagogiques destinés aux bio-plateformes de compostage.
- Finaliser la conception d'un outil numérique : plateforme Web regroupant des informations sur la valorisation et la réduction, des jeux pédagogiques et permettant la diffusion d'actions exemplaires à l'ensemble du réseau d'établissements.
- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique pour l'Université de Corse en adaptant les modalités de mise en œuvre à la situation sanitaire.

- **OS 5 : Accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation.**

>Plan d'actions 2021 :

- Organiser 1 workshop sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, à destination des agents de cantine et de leurs responsables (Mairies, Collectivité de Corse).
- Participer au webinaire organisé par la DDT à destination des ambassadeurs de tri des territoires, sur la thématique valorisation et consignes de tri.

Axe 3 : Développer le réemploi

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : 5 % des DMA réemployés en 2030, 10 % des emballages ménagers réemployés en 2027.

- **OS 6 : Démocratiser le réemploi**

Plan d'actions 2021 :

- Editer une fiche action technique pour la mise en œuvre d'événements sur le réemploi (repair-café, ressourcerie éphémère ou ateliers d'upcycling...).
- Réaliser une enquête auprès des collectivités adhérentes pour identifier celles qui seraient volontaires pour l'organisation de ce type de manifestation et planification des événements.
- Réaliser une cartographie de tous les acteurs du réemploi présents sur l'île.
- Remobiliser les acteurs ayant répondu à l'appel à projet textiles second choix dont les opérations ont été bloquées par la crise sanitaire.
- Identifier un nouveau flux pouvant faire l'objet d'un appel à projet local de réemploi.
- Démarrer le travail pour l'implantation du futur super marché inversé sur la recyclerie principale de Campo Dell Oro.
- Définir le concept architectural des espaces réemploi qui seront implantés sur les recycleries du SYVADEC

- **OS 7 : Finaliser le déploiement de la filière textiles**

Objectif : Atteindre 5.6 kg/hab./an soit 2 150 tonnes en 2025.

Plan d'actions 2021 :

- Rajouter sur l'année près de 70 conteneurs supplémentaires sur les secteurs Extrême Sud, Haute Corse et Sud (objectif intermédiaire 250 PdC).
- Organiser un point de départ direct des remorques depuis le centre de regroupement du tri de SLPV.
- Stabiliser les équipes de collecte de l'Extrême Sud (+ 1 ETP) et de Haute Corse (+1 ETP).
- Campagne de communication régionale (sept-oct. 2021)

Axe 4 : Optimiser les performances de tri

Objectifs réglementaires partagés avec les intercommunalités :

- Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers de 55 % en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035.
- Taux de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes : 65 % en 2025.

- OS 8 : Accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri

Plan d'actions 2021

- Accompagnement pour l'optimisation des collectes sélectives : lancement de l'étude (sept. 2021)
- Déploiement de l'expérimentation nudge sur une commune test et lancement d'un marché groupé pour l'habillage des points tri
- Groupes de travail « Collecte » : Webinaire Ambassadeurs du tri (deux sessions), Formation à l'utilisation du portail adhérent (deux sessions) et Webinaire retours d'expérience.

- OS 9 : Sensibiliser les usagers

Plan d'actions 2021

- Deux campagnes régionales sur le tri (Collecte sélective et en recyclerie)
- Enquête auprès des usagers et des habitants sur la perception et les attentes sur le service recyleries
- Enquête auprès des habitants sur la perception, les freins et les attentes pour le tri
- Kits de communication sur le tri avec les outils type, les outils nudge et accompagnement sur demande
- Groupe de travail « Communication » : Formation aux réseaux sociaux et Webinaire Campagne annuelle

Axe 5 : Généraliser le tri à la source des biodéchets

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 :

- ✓ au moins 95 % de la population a accès à une solution de tri à la source des biodéchets,
- ✓ et au moins 50 % des biodéchets sont détournés des OMr.

- OS 10 : Accompagner les adhérents pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets

Plan d'actions 2021

- Conception du *Plan Biodéchets 2023* pour chaque intercommunalité
- Groupe de travail « Biodéchets » : Forum régional (restitution du Plan régional, du programme de déploiement et présentation de retours d'expérience nationaux et internationaux)
- Communication : création des outils dédiés

- OS 11 : Renforcer le plan compostage

Plan d'actions 2021

- Poursuite du Plan compostage sur le modèle actuel (5000 composteurs individuels, 20 plateformes partagés et) puis modification selon les préconisations de renforcement *du Plan biodéchets 2023*
- Déploiement de l'expérimentation du pavillon de compostage
- Evaluation des lombricomposteurs (sondage foyer témoin)
- Groupe de travail Compostage : deux webinaires
- Enquête auprès de usagers (utilisation du matériel et perception du service)
- Campagne annuelle pour promouvoir le compostage et conception du kit adhérents

Axe 6 : Développer le recyclage sous toutes ses formes et l'économie circulaire

– OS 12 : Déployer les nouvelles filières REP

Objectif : Déployer les 9 nouvelles REP prévues par la loi AGEC.

Plan d'actions 2021 :

- Intégrer aux filières en place les extensions prévues par la loi (Textiles, DEA, DDS)
- Diffuser les modalités de mise en œuvre de la nouvelle REP sur les mégots de cigarettes prévues en 2021 et destinée aux collectivités en charge du nettoyage de la voirie.
- Relancer un nouveau marché de tri et valorisation du tout-venant en ouvrant sur tous les types de valorisation (matière ou énergétique).

– OS 13 : Développer le recyclage local et accompagner les porteurs de projets d'économie circulaire en matière de déchets

Plan d'actions 2021 :

- Réaliser une veille sur les déchets ne rentrant pas dans le champ des DMA, mais néanmoins présents dans les collectes des EPCI, et produire des fiches déchets à destination des producteurs concernés pour les aider à éliminer correctement ces flux (exemple : bâche d'hivernage des bateaux, fusées de détresse, photovoltaïque, etc...).
- Mener des études flux par flux pour déterminer la pertinence environnementale de filières de valorisation locale des flux gérés par le SYVADEC, sur la base du bilan carbone du syndicat.
- Mettre à disposition des acteurs locaux de la matière pour la réalisation de tests de recyclage.

Orientation stratégique 2

Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement

Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales

– OS 14 : Quais de transfert des OMr et du tri

Objectif : 11 quais de transferts des OMr et 9 centres de regroupement du tri opérationnels en 2025 (10 et 3 en 2020).

Plan d'actions 2021

- Quais de transfert des OMr : modernisation de Calvi NDS, travaux réglementaires pour le quai de Porto-Vecchio.
- Finaliser le réseau de centres de regroupement du tri : Extension de l'alvéole verre de Calvi Cantone, création du centre de regroupement du tri de Teghime (Emballages de la CAB), de Viggianello (tri du Sartenais Valinco).
- Lancement des consultations pour la réalisation du Centre multimodal Sud Corse à Porto-Vecchio comportant un quai de transfert et un centre de regroupement du tri, et pour le centre de regroupement du tri de Sisco.

– OS 15 : Recycleries

Objectif : 27 recycleries du SYVADEC opérationnelles en 2025 (22 en 2020).

Plan d'actions 2021

- Création des recycleries de Lecci et CAPA Campo Dell'oro.
- Extension de la recyclerie de Corte.
- Rénovation des recycleries de Calvi NDS, Castifao, Corbara, Bonifacio, Figari, Porto Vecchio, San Lorenzo, Cauro, Lucciana.
- Optimiser les transports par l'optimisation des chargements : poursuivre l'équipement des sites en engins de tassement des bennes : Stiletto, Porto Vecchio, Lucciana, Corbara, Cauro, Bonifacio, Ventiseri.

- Adapter les sites pour accueillir les extensions des filières REP si besoin.
- Retour d'expérience de recycleries à plat.

- **OS 16 : Infrastructures de proximité : éco-points et recycleries mobiles**

Objectif : 15 éco-points et 4 recycleries mobiles opérationnels en 2025.

Plan d'actions 2021

- Rénovation des éco-points de Campile et Rezza
- Création de 20 éco-points : réalisation des phases d'études et de consultation pour les travaux pour les éco-points dont le foncier est identifié
- Acquisition d'une recyclerie mobile pour le secteur CAPA, densification des points desservis dans le grand Bastia.

- **OS 17 : Espaces réemploi**

Objectif : 40 espaces réemploi opérationnels en 2025.

Plan d'actions 2021

- Elaboration d'un concept architectural et mission de maîtrise d'œuvre pour la conception d'espaces réemploi.

- **OS 18 : Bio-plateformes de compostage**

Objectif : 7 bio-plateformes de compostage du SYVADEC opérationnelles en 2025 (2 en 2020).

Plan d'actions 2021

- Phases d'études et de consultation pour les travaux de création des bio-plateformes de Belgodère et Sisco, et des 2 bio-plateformes en bâtiment dans le cadre du Centre de tri de Monte et à Porto-Vecchio.
- Extension de la bio-plateforme de Viggianello.

Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation

- **OS 19 : CTV du Grand Bastia**

Objectif : CTV du Grand Bastia opérationnel en 2024.

Plan d'actions 2021

- Lancement des consultations, formalisation de la maîtrise foncière du terrain de Monte, attribution du marché global de performance.

- **OS 20 : CTV du Grand Ajaccio**

Objectif : CTV du Grand Ajaccio opérationnel en 2024.

Plan d'actions 2021

- Lancement des consultations, attribution du marché global de performance.

Axe 9 : Sécuriser le stockage des déchets ultimes

- **OS 21 : Créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes**

Objectif : nouvelle ISDND opérationnelle en 2024.

Plan d'actions 2021

- Sous réserve d'avis favorable de la CCPP : élaboration du DDAE de Moltifao et maîtrise foncière.

Axe 10 : Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents

– OS 22 : Mener une politique QSE exemplaire

Plan d'actions 2021

- Maintenir les conformités ICPE de tous les sites techniques.
- Triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 : mise en place d'un logiciel de veille réglementaire, suivi du programme d'actions et tableau de bord, mise en place de la revue de Direction, réalisation de l'audit interne.
- Atteindre la neutralité carbone : réalisation du Bilan Carbone 2020, suivi du plan d'actions de réduction des émissions de GES et projection de l'émission de GES d'ici 2025, élaboration d'un programme de compensation des émissions résiduelles si nécessaire.
- Améliorer en continu la politique de prévention, de sécurité et de qualité de vie au travail : développer le réseau de prévention (CHSCT, audits ACFI, AP secteur Sud, référents harcèlement), le programme de prévention, adopter une démarche qualité de vie au travail et un plan d'action RPS, suivre les sinistres.

OS 23 : Optimiser le niveau de service aux adhérents

Plan d'actions 2021

- Optimiser les horaires et la qualité du service sur les sites techniques : selon arbitrages de la commission annuelle infrastructures.
- Optimiser les services complémentaires fournis aux adhérents :
 - o Renforcer le suivi analytique des dépenses par site et par type d'activité, développer le suivi de la matrice des coûts par flux détaillé pour les recycleries, changement de logiciel de gestion comptable afin de mettre en place des requêtes en lien avec les outils de cartographies.
- Renforcer l'observatoire des déchets :
 - o Développement des études régionales et des éditions : Bilan des DMA, MODECOM, financement du SPGD, coûts du SPGD, Impacts du socio-économique du SPGD, Création des indicateurs touristiques.
 - o Suivi des indicateurs réglementaires régionaux.
 - o Création d'un site grand public dédié à l'observatoire des déchets ménagers et assimilés.
 - o Formation des adhérents à l'outil de data du portail adhérents.
 - o Groupe de travail « Coût et financement » : deux rendez-vous annuels [formation créer ses indicateurs annuels de suivi des coûts du SPGD – Coûts et financements 2020].

Axe 11 : Maitriser l'évolution des contributions

Objectifs : maitriser les contributions des adhérents (€/hab et €/tonne traitée).

Plan d'actions 2021

- Maintenir un niveau de contribution acceptable malgré la hausse des coûts de traitement des OMr et des coûts de valorisation : fixer un cadrage d'évolution et des objectifs de performance par secteur et/ou par direction sur les dépenses du 011 et 012 (hors cadre réglementaire), renforcer le suivi des demandes de subventions et de leurs exécutions pour limiter le portage financier.
- Revoir les modalités de facturation des professionnels en recyclerie : lier le tarif d'accès aux tarifs de traitement du flux.
- Adapter les modalités de contribution à l'évolution des infrastructures et des conditions de traitement : mieux communiquer sur la décomposition de la cotisation, réaliser une étude de prospective financière sur l'évolution du niveau de contribution en lien avec le PPI et différentes hypothèses d'évolution du calcul des cotisations.